

**Association des Responsables de Copropriété**  
**7, rue de Thionville**  
**75019 PARIS**

**Assemblée générale mixte du 22 juin 2023**

**Textes des résolutions**

*(Document approuvé aux Conseils d'administration du 19 avril et du 4 mai 2023)*

**a) Décision à caractère extraordinaire :**

Projet de résolution (pièce 1 )

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de modifications et de mise à jour des statuts et après en avoir débattu, approuve les statuts ainsi proposés par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

**b) Décisions à caractère ordinaire :**

**2 – Rapport d'activité concernant l'exercice 2022 (pièce n°2)**

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration concernant l'exercice 2022 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

**3 – Rapport financier concernant l'exercice 2022 (pièce n°3)**

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'administration concernant l'exercice 2022 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

**4 – Approbation des comptes de l'exercice 2022 (pièce n°4, 5 et 6 rapports du CAC)**

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration concernant l'exercice 2022 et des rapports du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 1 046 569 €.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

**5- Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2022, d'un montant de 1 046 569 €, au compte « report à nouveau » dont le solde créditeur après cette affectation s'élève à 3 226 112 €.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

## **6 – Fixation du montant des cotisations pour 2023**

### Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'administration de fixation du montant de la cotisation pour 2023 inchangé par rapport à 2022 pour les tous les adhérents individuels et collectifs sauf pour celles concernant le membres des AFUL et ASL qui sont souvent également déjà adhérents collectifs comme conseils syndicaux. La cotisation annuelle passera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 4 € par lot à 2 € par lot (et 99 € inchangé pour la base ) et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

## **7 – Approbation du programme d'actions pour la fin de l'exercice 2023 (pièce n°7)**

### Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de la fin de 2023 proposé par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

## **8 – Approbation du programme d'actions pour 2024 (pièce n°8)**

### Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de l'année 2024 proposé par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

## **9 – Approbation du budget prévisionnel pour 2024 (pièce n°9)**

### Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2024 proposé par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : ..... Pour, ..... Contre et .....Abstentions, des présents et représentés.

Pour le Conseil d'administration,  
Le Président,  
Gérard ANDRIEUX